

## Observation n° 1

Dépôts des observations concernant l'enquête publique  
« zone Gailletrous I I I à La Chaussée Saint Victor 41260.

Suite à l'article de la nouvelle république du mercredi 17 mai 2023 concernant l'achat de terrain à un particulier sur la commune de la chaussée Saint Victor 41260 à 7 € m<sup>2</sup>

Voir ci dessous la copie de cet article

Nous avons toujours refusé la proposition du prix de nos parcelles de terrain situé au lieu dit « les nozillettes » à la Chaussée Saint Victor 41 260.

Le 29 Avril 2024 je vous fait la même offre de vente de 7 € m<sup>2</sup> que la commune de la Chaussée Saint Victor a acceptée d'engager d'acheter l'achat d'un terrain à 7 € m<sup>2</sup> dans la même zone concernée.

C'est pourquoi je dépose Monsieur TIERCELIN Jacques cette demande au commissaire enquêteur le 29 avril 2024 afin de l'insérer dans cette enquête.

Monsieur TIERCELIN. J



La Nouvelle République  
Mercredi 17 mai 2023

le blaisois

### la chaussée-saint-victor

## Les sénatoriales en préparation

Le conseil municipal de La Chaussée-Saint-Victor s'est réuni lundi soir et a débattu des sujets suivants.

**Élections sénatoriales.** Compte tenu de la taille de la commune, La Chaussée-Saint-Victor doit présenter 15 délégués issus du conseil municipal pour les élections sénatoriales qui se dérouleront le 24 septembre prochain. Actuellement, seuls huit se sont portés volontaires. Le conseil se réunira donc à nouveau vendredi 9 juin pour approuver la liste

qui leur sera présentée.

**Achat d'une parcelle dans la zone des Gailletrous.** La société Sidamo a souhaité faire l'acquisition d'une petite parcelle d'environ 700 m<sup>2</sup> située rue des Gailletrous, près de l'ancienne ligne de chemin de fer. Ce terrain servait d'accès auparavant au chenil de la police nationale et sera acquis le 8 juin par la commune. Bien qu'appartenant au domaine public, il est désormais dépourvu de toute affectation et donc la

commune peut le céder.

**Maîtrise du foncier route de Villerbon.** En vue du futur lotissement qui verra le jour dans les dix ans entre la route de Villerbon et la rocade de Blois, la commune va faire l'acquisition d'une parcelle d'environ 1.070 m<sup>2</sup> auprès d'un particulier. Le prix d'achat est fixé à 7.525 €, soit 7 €/m<sup>2</sup>. Dans les mois à venir, d'autres opérations de ce type sont amenées à se renouveler afin que la commune puisse maîtriser le foncier dans ce secteur.

**Subvention.** Une subvention exceptionnelle de 600 € va être versée à l'association Faire aider faire afin de payer le groupe Le 3<sup>e</sup> œil, qui se produira lors de la Fête de la musique le 24 juin.

**Taxe locale sur les publicités extérieures.** Cette taxe rapporte environ 50.000 € à la commune. Elle n'a pas été réévaluée depuis 2020. Stéphane Baudu propose aux conseillers de l'augmenter de 6 % soit comme l'inflation. Les petits affichages (moins de 7 m<sup>2</sup>) ne

